ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Division de Marseille

Référence courrier : CODEP-MRS-2026-002973

Centre Hospitalier d'AVIGNON
A l'attention de Monsieur JEREMY CORNEVAUX
305, rue Raoul Follereau
84902 Avignon

Marseille, le 15 janvier 2026

RECEPISSE DE DECLARATION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE NUCLEAIRE A DES FINS MEDICALES

Références : **[1]** Articles L. 1333-4, R. 1333-19 à R. 1333-21, R. 1333-39, R. 1333-40 et R. 1333-41 du code de la santé publique
[2] Décision n° 2018-DC-0649 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 octobre 2018
[3] Votre déclaration référencée **DNPRX-MRS-2026-0446** effectuée à la date du 15 janvier 2026 sur le portail *https://teleservices.asnr.fr*

Numéro de dossier Sigis : **D840105**

Numéro de récépissé de déclaration : **CODEP-MRS-2026-002973**

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection accuse réception de votre déclaration concernant :

- la détention et l'utilisation d'appareils électriques générant des rayons X
 - à des fins de radiodiagnostic (médical, dentaire) ou médico-légal ou de recherche biomédicale

La liste des appareils électriques émettant des rayonnements ionisants, dont la détention est déclarée à ce jour dans le cadre de l'exercice de votre activité, figure en annexe du présent récépissé de déclaration.

Tout changement concernant le déclarant (la personne morale ou la personne physique selon le cas), tout changement d'affectation des locaux, toute modification du nombre d'appareils détenus ou de la nature de l'activité déclarée, doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration de votre part sur le portail https://teleservices.asnr.fr.

Tout changement de conseiller en radioprotection doit faire l'objet d'une information de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection sur le portail https://teleservices.asnr.fr.

Toute cessation définitive d'activité doit faire l'objet d'une déclaration de votre part sur le portail https://teleservices.asnr.fr au moins un mois avant la date prévue de cette cessation.

Par ailleurs, la délivrance du présent récépissé ne préjuge pas de la conformité des appareils et des locaux déclarés au regard de la réglementation en vigueur.

Le présent récépissé annule et remplace le récépissé de déclaration référencée **CODEP-MRS-2026-002899**.

ANNEXE AU CODEP-MRS-2026-002973

Les activités déclarées sont réalisées dans les locaux ci-dessous :

Type d'activité	Catégorie (utilisation principale)	Site et localisation	Nb. total d'appareils	Dont mobiles
Dentaire	Appareils de radiologie dentaire fixe	PANO CHA PLANMECA PROMAX D RPX245200	1	0
Dentaire	Appareils de radiologie dentaire fixe	STOMATO 1 CHA KODAK 2200 XGYA653	1	0
Dentaire	Appareils de radiologie dentaire fixe	STOMATO 2 CHA CARESTEAM CS2200 EAYO186	1	0
Dentaire	Appareils de radiologie dentaire fixe	USMP CARESTREAM CS2200 FKYX029	1	0
Dentaire	Appareils de radiologie dentaire fixe	USMP PANO PLANMECA PROONE PRO0758065/PTH14010096	1	0
Radiologie conventionnelle	Appareils de mammographie	RADIO CENTRALE Sénologie, SELENIA 3DIMENSIONS HOLOGIC n° 3DM160700470	1	0
Radiologie conventionnelle	Appareils mobiles\|transportables de radiologie	RADIO MOBILE CARESTREAM DRX REVOLUTION MBL03255A17	1	1
Radiologie conventionnelle	Appareils mobiles\|transportables de radiologie	RADIO MOBILE SIEMENS ELARA MAX 10705	1	1
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	RADIO bâtiment SUD Consultation Général Electrique DEFINIUM TEMPO PRO DXSS2500180HL	1	0
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	RADIO salle 1 SIEMENS POLYDOROS F-80-2 4790	1	0
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	RADIO salle 2 SIEMENS POLYDOROS F80-2 3713	1	0
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	RADIO salle urgence adulte SIEMENS LUMINOS LOTUS MAX POLYDOROS 3611/10256	1	0
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	USMP RADIO FUJIFILM DRGEM GXR-5 GBE20C2984A	1	0

FIN DU DOCUMENT